

AT/AK.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

SECRET N° 65-41 /PR-MJL.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

Vu le Décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964 fixant les attributions des membres du Gouvernement et modifié par le Décret n° 65-68/PC-SGG du 3 Mars 1965 ;

Vu la loi n° 65-5 du 20 Avril 1965 portant statut de la magistrature notamment en son article 85 ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

Le Conseil des Ministres entendu,

SECRET

ARTICLE 1.- M. HOUNKPODOTE Zinsou Hilaire, greffier de 2ème classe, 4ème échelon, est nommé Magistrat intérimaire et chargé des fonctions de Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de 1ère Instance de Cotonou.

ARTICLE 2.- M. HOUNKPODOTE prêtera, avant d'entrer en fonctions, le serment prévu par la loi.

ARTICLE 3.- M. HOUNKPODOTE percevra une indemnité pour compenser la différence entre le traitement net de son indice 295 et celui de l'indice 375 attaché au 1er échelon du troisième grade du cadre de la magistrature (chap. 30I-09 du Budget national).

ARTICLE 4.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 17 Juillet 1965

Par le Président de la République,

Le Président du Conseil, Chef du Gouvernement,

S. M. APITHY

AMPLIATIONS

- PR..... 5
- PC..... 5
- MJL..... 5
- Ministères... 9
- SGG..... 3
- CF..... 2
- Trésor..... 1
- PG..... 2
- FR..... 2
- PCA..... 2
- Intéressé..... 1
- JORD..... 1

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

A. AIDANDE

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DU CONSEIL
-:-:-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET n° 41/PC-SGG

ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant
formation du Gouvernement,

D É C R Ê T E :

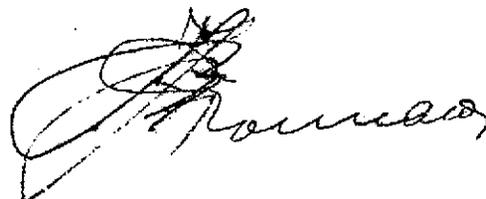
Article 1er - Monsieur Alexandre ADANDE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Président du Conseil Chef du Gouvernement, pendant la durée de son absence.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 8 FEVRIER 1965

Ampliations :

PR 4
PC 6
AND + CS 4
MJL 2
SGG 4
JORD 1



J. AHCMADEGBE-TOMETIN